



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité exécutif

**Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Consultation informelle et virtuelle****avec les États Membres de la plénière du CEFACT-ONU**

Genève (virtuel), 4-5 mai 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Accord sur la demande d'utilisation de la procédure d'approbation tacite  
pour les travaux du CEFACT-ONU pour décisions cruciales****Décisions cruciales des activités du CEFACT-ONU à prendre  
dans le cadre de procédures spéciales pendant la période  
COVID-19****Note du Président***Résumé*

En raison de la pandémie COVID-19, la vingt-sixième session de la plénière du CEFACT-ONU a été reportée. Afin d'assurer une continuité dans les travaux et activités du CEFACT-ONU, il est nécessaire de prendre certaines décisions cruciales. Dans le contexte de procédures spéciales pendant la période du COVID-19, le Comité exécutif de la CEE-ONU à travers lequel le CEFACT-ONU rapporte, a encouragé les organes subsidiaires de la CEE-ONU à explorer des formules innovantes pour mener leurs activités à distance, ce qui peut, à titre exceptionnel et pour des questions cruciales pour les entreprises, inclure la prise de décisions par le biais d'une procédure tacite en dehors des sessions ordinaires de leurs organes respectifs.

Cette note a été établie pour accompagner la demande adressée au Comité exécutif de la CEE-ONU d'utiliser la procédure tacite comme indiqué dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.13.

Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.12 a été préparé par le Président; traduit en français et en russe par le secrétariat. Il est proposé aux participants de la consultation informelle et virtuelle pour approbation.



## **Décisions cruciales à prendre dans le contexte de procédures spéciales pendant la période COVID-19**

### **I. Explication des décisions cruciales à prendre**

#### **Point 1. Nomination des Vice-Présidents du CEFACT-ONU**

1. Le Bureau du CEFACT-ONU remplit un certain nombre de fonctions essentielles. Il assure la gestion des Groupes de travail, la préparation et la mise en œuvre du Programme de travail, la coordination des travaux, la préparation des réunions, la vérification du respect des procédures et est responsable du fonctionnement opérationnel des activités du CEFACT-ONU (voir le document Synthèse du mandat et du cahier des charges du CEFACT-ONU [MeCC], ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, paragraphes 14, 20, 22 et 35-51). Le Bureau doit compter au moins quatre Vice-Présidents (paragraphe 35, MeCC op.cit.). Le mandat des Vice-Présidents est d'une durée de trois ans (paragraphe 52, MeCC op.cit.). Le Bureau se réunit en moyenne une fois toutes les trois semaines et prend généralement entre trois et sept décisions à chaque réunion.

2. Les élections pour le poste de Vice-Président ont été annoncées en janvier 2020 pour une date d'élection du 4 mai 2020 (voir document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.10). Huit candidatures ont été reçues, dont trois servent comme Vice-Présidents. Les trois Vice-Présidents sortants se retirent (par exemple en raison de la retraite, d'un changement d'emploi).

3. Comme indiqué ci-dessus, les activités quotidiennes du CEFACT-ONU nécessitent un Bureau opérationnel et les trois Vice-Présidents qui demandent à renouveler leur mandat ne sont pas suffisants pour satisfaire à l'exigence minimale de quatre Vice-Présidents (paragraphe 35, MeCC op.cit.). Le Bureau doit également préparer dans la période à venir le programme de travail pour 2021-2022 qui définira toutes les activités pendant le mandat des Vice-Présidents entrants. L'élaboration, la consultation et la rédaction de ce document prennent généralement entre six et huit mois et doivent être soumises à la Plénière 2021 trois mois avant la réunion - pour être prêt, l'élaboration du document doit commencer en juin 2020. Il est important que les Vice-Présidents nouvellement élus participent pleinement à la prise de décision concernant ce document, car il déterminera les travaux au cours de leur mandat.

4. Pour ces raisons, l'élection des Vice-Présidents du CEFACT-ONU est considérée comme décision cruciale et l'absence de cette élection amènera à compromettre le fonctionnement continu du CEFACT-ONU.

- Huit nominations de candidats ont été reçues:
  - L'Australie nomme M. Ian Watt,
  - Le Canada nomme M. Marek Laskowski,
  - La Fédération de Russie nomme M. Aleksei Bondarenko,
  - La France nomme Mme. Hanane Becha,
  - L'Inde nomme M. Tahseen Khan,
  - L'Italie nomme Mme. Liliana Fratini Passi,
  - Les Pays-Bas nomment M. Benno Slot,
  - Le Nigeria nomme Mme. Estelle Igwe.

## Point 2. Recommandations pour approbation

5. Les recommandations du CEFACT-ONU fournissent des éléments d'orientations aux gouvernements et au monde des affaires sur la facilitation du commerce et les questions relatives au commerce électronique (Processus d'élaboration ouvert [PEO], ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/17, paragraphe 16a.). Les recommandations doivent être approuvées par la Plénière pour être publiées officiellement (paragraphe 16a, 63, 64, PEO op.cit.), Ce qui à son tour, les rend disponibles pour utilisation et mise en œuvre par les gouvernements et le monde des affaires.

6. Les différentes étapes du PEA ont été menées à bien (par exemple, élaboration d'un projet, examen public) et chaque recommandation a été approuvée par le Bureau pour être présentée à la plénière pour approbation finale et publication ultérieure. La plupart des recommandations sont publiées sous format papier (certaines en format numérique uniquement) après leur approbation afin de faciliter leur adoption et leur référence; ces créneaux d'impression doivent être décidés environ dix-huit mois à l'avance.<sup>1</sup>

7. Pour mener à bien les travaux importants qui ont été fournis par les États Membres, les organisations partenaires et les experts qui ont contribué, et pour permettre une utilisation et une mise en œuvre la plus étendue possible des recommandations, l'approbation rapide des recommandations du CEFACT-ONU est fortement conseillée. L'absence d'approbation de ces recommandations pourrait réduire considérablement l'impact des principaux travaux exécutés du CEFACT-ONU.

- Recommandation no 33: Recommandation et lignes directrices en vue de la mise en place d'un guichet unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/7);
- Recommandation no 16: Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/8);
- Recommandation no 5: Abréviations des INCOTERMS (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/10).

## Point 3. Programme de travail

8. Les Équipes de spécialistes (et Groupes consultatifs) au sein de la CEE-ONU doivent adopter leur plan de travail pour la durée de leur mandat à leur première réunion et indiquer les ressources nécessaires (Lignes directrices pour la création et le fonctionnement d'équipes de spécialistes au sein de la CEE, ECE/EX/2/Rev.1, paragraphes 3b, 3c). Dans le cas du CEFACT-ONU, ces Programmes de travail sont normalement présentés à la session plénière pour approbation.

9. Pour mener à bien les travaux de ces Groupes consultatifs et Équipes de spécialistes, l'approbation rapide de ces trois Programmes de travail est considérée comme cruciale.

- Programme de travail du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/18) ;
- Programme de travail du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/20) ;

<sup>1</sup> Les créneaux de soumission des publications (ici, nos recommandations) sont donc prévus et planifiés depuis fin 2018 et intégrés dans le programme de travail actif du CEFACT-ONU afin de justifier le mandat. Les documents doivent être mis en page en tant que publications et demander les droits d'auteur appropriés, ce qui en soi nécessite souvent beaucoup de travail administratif. Si ces créneaux ne sont pas utilisés, nous les perdons - la demande devra être reformulée (dix-huit mois à l'avance) et les sujets devront rester dans le programme de travail afin de justifier le mandat même si le travail de développement proprement dit est achevé. Les versions imprimées seraient disponibles avec un retard important par rapport à la finalisation du projet. De plus, le créneau travail non utilisé est signalé négativement dans le système intégré de gestion et d'information sur les documents (IMDIS).

- Programme de travail de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches pour la période 2020-2021 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/22).
-